

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00015

Numéro SIREN : 309 277 275

Nom ou dénomination : AUDIT CONSEIL EXPERTISE en abrégé ACE

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2022 sous le numéro de dépôt 2756

ace
Société par actions simplifiée au capital de 270 000 euros
Siège social : 52 rue Urbain Leverrier
Immeuble "AXIS"
25000 BESANCON
309 277 275 RCS BESANCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre mai, à douze heures trente

Les associés de la société **ace** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, siège social, sur convocation orale faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Vanessa PATOIS CLERC, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Anne MASSON et Monsieur Benjamin LEVREY, associés, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Géraldine HUGUET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 18 000 actions sur les 18 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

An
VP
An

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide de désigner en qualité de Directeur Général de la société dans les conditions fixées par l'article 15 des statuts et pour une durée non limitée à compter de ce jour.

La société BARÉ
Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre
Dont le siège est à 25000 BESANCON - 52 rue Urbain Leverrier
Immatriculée au RCS BESANCON 880 916 424
Représentée par Monsieur Benjamin LEVREY

Conformément à l'article 15 des statuts le Directeur Général ci-dessus nommé disposera des mêmes pouvoirs que ceux du Président pour représenter la société envers les tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Vanessa PATOIS CLERC

Le secrétaire
Géraldine HUGUET

Les scrutateurs

Anne MASSON

Benjamin LEVREY